

COMMUNE D'ARC-EN-BARROIS

52210 ARC-EN-BARROIS

**DOCUMENT
D'APPLICATION
PEDAGOGIQUE**

« Les Centres de Loisirs Sans hébergement (CLSH) contribuent au développement, à l'éveil, à la socialisation et à la santé des enfants, en garantissant leur sécurité physique et morale. Les missions du CLSH s'inscrivent en complémentarité de l'action éducative des parents »

Centre de Loisirs sans hébergement d'Arc-en-Barrois

Dates de fonctionnement : du lundi 19 au vendredi 23 octobre

Directeur : M. Arnaud CLEMENT

1. Les données initiales

Données humaines

- Les enfants attendus 10 enfants maximum déclaration de 3 à 5 ans inclus
20 enfants maximum déclaration de 6 à 11 ans inclus
Effectif modulable par équilibrage.
- Le personnel recruté

	Nombre	Qualifications	Responsabilités
Directeur CLEMENT Arnaud	1	BAFD	Direction Animation enfant Rangement Nettoyage
Animateurs VERBRIGGHE Sarah BURE Enycia RUFFINONI Antoine DUCCESCHI Maëlle	1 1 1 1	BAFA BAFA BAFA Stagiaire BAFA	Animation enfant Rangement Nettoyage

Données géographiques

Restauration les midis : Repas froid (« tiré du sac » fourni par la famille)

Locaux à disposition : Groupe scolaire (hors salles de classe hormis une classe de maternelle))

Espaces utilisables dans la périphérie du centre de loisirs : Esplanade
Terrain de tennis
City stade
Aire de jeux
Bois

2. Les objectifs de l'accueil

L'accueil collectif de mineurs d'Arc en Barrois doit répondre aux objectifs du projet éducatif de la commune (D2025 45 PEDT). Dans le cadre plus précis du centre de loisirs de la Toussaint, l'équipe d'encadrement formule ainsi leurs objectifs

Faire passer aux enfants de bonnes vacances

Respecter le rythme de vie de l'enfant

- Donner la possibilité aux enfants de prendre leur petit déjeuner au centre pour reculer l'heure du réveil.
- Proposer un accueil et départ échelonné qui répondent aux impératifs de travail de certains parents.
- Mettre en place des activités adaptées à l'âge et aux possibilités des enfants au cours de la journée. Favoriser les petits groupes en fonction de l'âge.

Responsabiliser l'enfant, développer son autonomie

- Mettre en place des règles de vie avec les enfants afin de faciliter la vie en collectivité. Le support proposé pour mettre en place ces règles de vie sera déterminé par les animateurs mais son contenu sera proposé à la fois par les enfants et par l'équipe éducative.
- Créer des espaces d'accueil qui permettent une réelle autonomie par leur accessibilité.
- **Renforcer le système de tri sélectif accessible aux enfants et favoriser l'engagement des jeunes dans la protection de l'environnement.**

Prendre en considérations les attentes des enfants et des familles

- Être à l'écoute des parents et inciter les parents à rentrer dans les locaux du centre de loisirs à l'arrivée et au départ des enfants.
- **Les informer par un affichage, tracts et tout moyen disponible des activités réalisées par les enfants.**
- Créer un temps d'écoute entre animateurs et enfants lors du goûter et/ou des temps libres. Les animateurs pourront créer ou utiliser des outils qui permettent à tous les enfants de s'exprimer.

Adapter les lieux

- Utiliser un mobilier adapté à la taille des enfants.
- Rendre attractif les locaux en créant des espaces de jeux libres.
- Utiliser le thème du centre de loisirs comme point de départ pour décorer les locaux et ainsi faire fonctionner l'imaginaire des enfants. (**« Fiesta Mexicaine »**)

Privilégier la diversité dans les activités

- En mettant en place des activités manuelles, sportives, culinaires respectant le thème du centre. Au moins une de chaque pour augmenter la diversité.
- Permettre par la diversité de valoriser au moins un domaine de compétence de chaque personne.

Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants

- En vérifiant que les installations, les personnels, les lieux de sortie correspondent aux attentes de la réglementation en vigueur.
- En vérifiant que les animations proposées ne sont pas à risque aussi bien physique que morale ou affectif.
- En prenant en compte l'enfant à la fois d'un point de vue individuel et à la fois membre d'un collectif.

3. Les solutions

Structuration du collectif enfants et animateurs

Les enfants sont répartis par groupe d'âge.

Chaque animateur est référent d'un groupe d'âge spécifique et ce de préférence sur la période globale du centre de loisirs afin de permettre à l'enfant de garder des repères fixes et solides et ainsi de mieux assurer leur sécurité physique, morale et affective. Le directeur peut cependant, s'il le juge nécessaire, modifier le rôle de chacun au sein de l'équipe d'animation.

L'accueil des enfants handicapés est possible. Un animateur supplémentaire, si nécessaire, sera dédié à l'accompagnement de l'enfant dans un souci d'inclusion au collectif. Un temps de formation préparatoire avec l'équipe d'animation sera mis en place pour renforcer les connaissances de public particulier. Un temps préalable sera mis en place avec la famille avant le centre afin de définir les modalités d'accueil.

Programme d'activités

Les activités seront variées et répondront aux divers besoins des enfants en respectant leurs possibilités et en tenant compte de leurs intérêts. Elles s'intégreront dans un projet général qui s'inscrit sur la durée et qui vise à prioriser les thématiques globales où tous les enfants peuvent trouver un certain plaisir. Les activités de l'accueil doivent être mise en place pour apporter à l'enfant des savoir, des savoir-faire et des savoir-être.

Le programme d'activités est proposé et écrit par les animateurs.

Le thème choisi est « **Fiesta Mexicaine** ».

Journée continue : Mercredi 21 octobre 2026.

Grand jeu : Vendredi 23 octobre avec l'ensemble des enfants des deux tranches d'âge.

Les temps d'activités dirigées font l'objet d'une préparation par les animateurs et d'un bilan.

Modalités de vie

Celles-ci devront non seulement permettre d'apporter des réponses aux difficultés à vivre ensemble, mais conformément à nos objectifs, permettre un authentique apprentissage de la citoyenneté qui tienne compte des capacités réelles de chaque enfant.

Des règles de vie seront mises en place dans chacun des groupes sous diverses formes en relation avec l'âge des enfants. Le ressenti des enfants sera pris en compte de manière pratique, soit sous forme de bilan journalier avec les plus grands (afin aussi de bien les intégrer dans le déroulement du centre sans qu'ils restent des consommateurs d'activités), soit de manière plus individuelle (par une boîte à messages par exemple ou simplement en discutant avec eux).

Les formes sont laissées à la libre appréciation des animateurs.

Gestion du temps C.L.S.H.

07h30 – 08h30 Accueil extrascolaire matinal (avec majoration tarifaire)

08h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30

Avec accueil échelonné de 08h30 à 10h00 et de 13h30 à 14h00

Avec départ échelonné de 17h00 à 17h30

Journée type

08h30 – 10h00 Accueil échelonné – Petit déjeuner – Activités libres

10h00 – 11h30 Activités dirigées par groupe d'âges

11h30 – 12h00 Activités calmes

12h00 – 13h30 Départ ou repas

13h30 – 14h00 Accueil échelonné – Activités libres

14h00 – 16h30 Activités dirigées par groupe d'âges

16h30 – 17h00 Goûter

17h00 – 17h30 Départ échelonné – Activités calmes

Une journée continue est mise en place pour l'ensemble des enfants du centre le mercredi. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés si les animateurs le souhaitent sans pour autant sortir du cadre des besoins physiologiques des enfants.

Gestion des relations

A l'intérieur du centre : respect d'autrui, écoute et entraide seront les valeurs défendues. L'équipe d'encadrement mettra donc un point d'honneur à les respecter et pas seulement à les faire respecter. Les bonjours, merci, s'il te plaît, ... ne sont pas que pour les enfants.

Avec les parents : la relation aux parents est essentielle et conditionne largement le fonctionnement du centre de loisirs. L'équipe d'encadrement se mettra donc à l'écoute des demandes ou des interrogations des parents. Elle favorisera au maximum, par tous les moyens dont elle dispose, l'information aux parents.

Modalités de travail de l'équipe d'animation

Chacun des temps d'animation doit avoir fait l'objet d'une préparation par les animateurs et doit être suivi d'un bilan.

Chaque jour : auto-bilan par groupe de la journée écoulée et préparation du lendemain. Intervention du directeur sur demande ou si nécessaire.

Chaque groupe a en charge le nettoyage des locaux (salle d'activité, sanitaires, kitchenette, ...)

Une évaluation collective, s'il y a lieu, afin de mettre à jour et résoudre les problèmes qui pourraient surgir et risqueraient de produire des dysfonctionnements au niveau du centre de manière générale.

Vendredi soir : bilan de la semaine écoulée, rangement et nettoyage.

Le directeur mettra à disposition un document de travail afin de faciliter la mise en place des plannings et des bilans des différents groupes.

Modalités d'évaluation de l'accueil.

Le directeur produira en fin d'année un bilan quantitatif, financier (nécessaire aux administrations publiques CAF/ MSA) et qualitatif de l'accueil à destination des conseillers municipaux si demande des responsables du secteur enfance jeunesse de la commune.